

COMPTE - RENDU

Réunion CPDP – RFF- Association TGV Berry- Limousin – Pyrénées du 13 novembre 2006 à Châteauroux

1. PARTICIPANTS

Nom	Fonction
Pierrette Larivaille	Présidente de la CPDP
Jennifer Liégeois	Secrétaire générale CPDP
Eric André	Consultant CPDP
Richard Rousseau	Directeur Régional RFF Centre-Limousin
Sylvestre Salin	RFF- Chef de projet
Orus Jean-Pierre	RFF - Chef du Département des activités voyageurs et fret - RFF
Naji Rizk	RFF - Chef de Division Centre Ouest à la Direction du développement
Xavier Parizot	Consultant i et e
Didier Thillet	Président de l'Association TGV Berry-Limousin- Pyrénées
Jacky Naudet	Association TGV Berry-Limousin- Pyrénées

2. ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

Examen des résultats des analyses conduites par RFF sur le projet TGV de l'Association TGV Berry-Limousin-Pyrénées portant sur l'évaluation du potentiel de trafic lié au projet.

3. POINTS ABORDES

- Les principes de base à considérer
- L'aire d'attraction des gares et les populations desservies
- Une première estimation du trafic et de la rentabilité socio-économique du projet de l'association.

4. LES PRINCIPES DE BASE

Jean-Pierre Orus rappelle les principes de base, déjà énoncés lors des précédentes réunions du groupe d'échanges, qui sont à considérer dans le cadre de l'évaluation du trafic d'une future LGV. Il rappelle ainsi que l'aire d'influence d'un projet est l'espace sur lequel un projet exerce son influence, identifiable par les flux que le projet émet et attire. L'aire d'influence prend en compte l'aire urbaine qui, selon la définition de l'INSEE, constitue un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave avec un pôle urbain et les communes qui lui sont rattachées.

Il insiste en particulier sur le fait que le chiffre d'une population desservie ne constitue pas le chiffre des trafics attendus et indique que l'appréciation des flux créés par le projet Poitiers-Limoges et celui du TGV Berry-Limousin ne peut se faire sur le seul critère de la population desservie par chacun de ces deux projets.

5. L'AIRES D'ATTRACTION DES GARES ET POPULATION DESSERVIE

Jean-Pierre Orus explicite ensuite les éléments qui vont permettre de calculer l'aire de chalandise d'une gare. Ces éléments se déduisent d'une enquête réalisée auprès des voyageurs circulant entre Paris et

Angers, et Paris et Le Mans, qui donne en fonction du temps d'accès à la gare, la capacité d'attraction de celle-ci ; ils conduisent RFF à conclure que le « trafic provient pour l'essentiel d'un territoire principalement limité aux pôles urbains. »

Pour RFF, ces considérations « sont déjà intégrées dans le volume du trafic actuel de la relation Paris-Châteauroux et le gain de temps apporté par le projet de l'association ne devrait pas modifier la situation »

6. ESTIMATION DU TRAFIC ET DE LA RENTABILITE SOCIOECONOMIQUE DU PROJET DE L'ASSOCIATION

Sur les temps de parcours, RFF estime que la première phase du projet de l'association permettrait un temps de parcours moyen de 2h10 entre Paris et Limoges, « soit 10 mn de plus que dans l'option centrale du projet le LGV Poitiers-Limoges ». Pour RFF, ce temps impactera négativement les villes situées au sud de Limoges, moins bien desservis que par le projet Poitiers-Limoges présenté au débat.

Le calcul des niveaux de trafic attendus sur le projet de l'association TGV-Berry-Limousin-Pyrénées, réalisé par RFF à partir d'un certain nombre d'hypothèses sur le type de desserte, les temps de parcours, les prix des billets... conduirait, en première analyse, à une estimation de l'ordre de 2,6 millions de voyageurs soit 400 000 à 500 000 voyageurs de plus que sur le projet de LGV Poitiers-Limoges.

Sur la base d'un coût d'investissement de 2,4 milliards d'euros, le taux de rentabilité interne serait inférieur à 1%.

7. DISCUSSION

Le document écrit de RFF a alors été communiqué aux participants, et il a été décidé que les observations de l'Association seraient communiqués à la CPDP dans les meilleurs délais afin qu'elles puissent être examinées par RFF et rediscutées le cas échéant avant la fin du débat public.

La Présidente de la CPDP fait part de ses remarques au maître d'ouvrage sur cette note. (Ci-dessous)